

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOS  
Séance du 26 novembre 2015 à 20h30  
Salle de la mairie de Villers-Buzon**

<b>Date de convocation : 17/11/2015</b>	<b>Nombre de membres : 8 Nombre de votants : 8 Nombre de procurations : 0</b>
<i>L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre, le conseil syndical du SIVOS de Villers-Buzon, dûment convoqué le 17 novembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSELOT, président.</i>	<b>Présents :</b> Alain ROUSSELOT – Renée LEGUIN - Chantal JEANVOINE – Stéphanie GIBERT – Joël JEUNOT – Alain BEQUILLARD – Romaric ROUSSEL – Julien VUILLIER  Suppléant : Josette NICOLIN – Claude DANLOUE
<b>Secrétaire de séance :</b> Romaric ROUSSEL	<b>Absent excusé :</b>  <b>Procuration :</b>

**ORDRE DU JOUR** (ouverture de la séance à 20h30)

**1 | Approbation du PV de la réunion du 17/09/2015**

Le procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 17 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

**2 | Convention transport méridien** **2015-17**

Un avenant a été établi par le Département du Doubs concernant le transport méridien. Cet avenant a pour objet de proroger d'une année la convention initiale dans les mêmes conditions techniques et financières, soit de septembre 2015 à juillet 2016.

Le conseil syndical autorise le président à signer cet avenant.

**Vote pour : 8** **Vote contre : 0** **Abstention : 0**

<b>3</b>	<b>Mobilier cantine</b>	<b>2015-18</b>
----------	-------------------------	----------------

La commune de Pouilley-Français prévoit de remplacer le matériel de la cantine et demande que le SIVOS participe à cet achat.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'octroyer la somme de 1761.90 € HT (2114.28 € TTC) à la commune de Pouilley-Français pour l'achat de ce matériel.

Cette somme correspond au matériel destiné exclusivement aux enfants (petites tables et petites chaises).

<b>Vote pour : 8</b>	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	-----------------------

<b>4</b>	<b>Ordinateurs portables Pouilley-Français</b>	<b>2015-19</b>
----------	--	----------------

Les trois classes de Pouilley-Français n'ont pas utilisé la totalité de leur crédit quant à l'achat de fournitures scolaires. Il a donc été demandé si il était possible de procéder à l'achat d'ordinateurs portables afin d'utiliser ces crédits.

Crédits restants :

- 591.49 € (classe de Mme DUBOZ)
- 161.79 € (classe de Mme HOUSER)
- 458.30 € (classe de Mme CALLEY)

Soit un total de 1211.58 €.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte que ces crédits soient utilisés à l'achat d'ordinateurs portables pour un usage exclusivement professionnel et sous réserves que l'installation et la maintenance soient effectuées par la CAGB sans surcoût et que la facturation et le paiement soient réalisés avant le 10 décembre 2015.

<b>Vote pour : 8</b>	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	-----------------------

<b>5</b>	<b>Question diverses</b>
----------	--------------------------

- Copies couleur école de Villers-Buzon : 4 copies couleur par élèves, par an et pour l'ensemble de l'école intercommunale ; si dépassement le coût sera pris sur les crédits budgétaires des classes,
- Les procès-verbaux des réunions du SIVOS seront désormais affichés dans chaque mairie et sur les sites internet des communes de Pouilley-Français et Vaux-les-Prés,
- Noël des écoles : l'effectif pris en compte pour le versement des 8 € par enfant est celui du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année,
- La commune de Villers-Buzon réaffirme sa volonté unanime d'intégrer la CAGB.

Séance levée à 23h18.